

Communes ou groupements de communes de plus de 50 000 habitants



PARIS

2 181 371 habitants - Maire : Monsieur Bertrand Delanoë

Une vaste campagne de sensibilisation pour améliorer la sécurité des usagers les plus vulnérables

Plus de dix millions de déplacements ont lieu chaque jour à Paris, tous modes de transport confondus. Face à cela, la ville essaye de diversifier son offre de moyen de transport (tramway, vélib'...). Malheureusement, le respect du Code de la route ainsi que le partage de l'espace de circulation sont les points noirs constatés, le plus souvent au détriment de la sécurité des usagers les plus vulnérables. Face à cela, la ville de Paris a décidé de mener une vaste campagne de sensibilisation en direction du grand public sur le thème « partageons Paris ».

Cette campagne, dont l'objectif principal est de sensibiliser les usagers au partage de l'espace public et de les inciter à faire preuve de vigilance vis-à-vis des autres usagers, a été lancée en décembre 2008. Des affiches mettant en scène des accidents de la circulation ont été exposées devant des monuments parisiens dans le but de choquer et d'interpeller les usagers.

Un kit pédagogique a également été réalisé sur le thème des « angles morts », principale cause d'accident des deux-roues : dépliant pour les cyclistes et conducteurs de deux-roues, autocollant « angle mort » pour tous les véhicules de la ville et panneaux d'exposition ont été diffusés. Des animations « grandeur nature » sont venues compléter ce dispositif, comme lors de la fête du vélo. Parallèlement, le site Internet de la ville a relayé cette campagne via la diffusion de newsletters sur ces thèmes, avec un jeu « partageons Paris, le jeu des déplacements durables » destiné aux enfants (les joueurs doivent prendre en compte les conséquences de leurs déplacements et le gagnant est celui qui a le mieux respecté les règles).

Les personnes âgées, principales victimes d'accidents de piétons, ont également été sensibilisées via la diffusion d'un dépliant et la tenue de conférences sur ce thème. Une action de sensibilisation intitulée « remise en selle » a également été menée afin d'apprendre aux parisiens à se déplacer en vélo.

La ville de Paris continue de mener de nombreuses actions de prévention et d'effectuer des aménagements de la voirie (34 points accidentogènes doivent être aménagés). La campagne « Partageons Paris » va être poursuivie, le kit « angle mort » réédité et accompagné de nouvelles démonstrations sur places publiques.

Autres communes de plus de 50 000 habitants nominées

Levallois / Hauts-de-Seine (92)

Marseille / Bouches-du-Rhône (13)

La Seyne-sur-Mer / Var (83)